



INAMI-RIZIV

Enquête pilote visant à identifier les types de coûts indirects dans les cabinets dentaires

Fiche d'information pour participation

Juin 2026

Quelles informations puis-je trouver dans cette fiche d'information ?

L'objectif de la réforme de la nomenclature dentaire	<u>1</u>
Une forte participation à l'enquête pilote garantit l'exhaustivité de la liste des types de coûts indirects	<u>2</u>
Méthode d'étude des coûts indirects	<u>3</u>
Vous souhaitez participer ? Inscrivez-vous auprès de votre association professionnelle!	<u>4</u>
Comment sélectionnons-nous les cabinets dentaires participants ?	<u>5</u>
Finvision: le partenaire opérationnel	<u>6</u>

Le contexte de ce projet :

Il devient de plus en plus difficile de garantir des soins dentaires accessibles en Belgique, d'une part en raison du signal du secteur dentaire que **les tarifs actuels de la convention ne correspondent plus à la réalité** et, d'autre part, en raison de la **diminution du nombre de dentistes conventionnés**. La nécessité d'une réforme approfondie de la nomenclature dentaire est imminente.

Avec une réforme de la nomenclature dentaire, nous visons un objectif triple :

1. Révision des tarifs conventionnés
2. Facilitation de l'utilisation efficace de la nomenclature
3. Simplifier et clarifier la nomenclature elle-même

Cette fiche d'information fait partie de l'objectif 1, la révision des taux de convention. Sur la base d'une formule élaborée en collaboration avec toutes les associations professionnelles et les mutualités, les tarifs conventionnés sont déterminés de manière aussi objective que possible pour les prestations remboursables.

Déterminer les tarifs conventionnés futurs de manière objective

Calcul des nouveaux tarifs conventionnés pour les prestations remboursables

La **formule** élaborée se compose de **plusieurs éléments clés**, notamment :

- Les coûts directs et indirects dans un cabinet dentaire
- Le remboursement équitable qu'un dentiste conventionné devrait recevoir pour les soins dentaires dispensés
- Le temps nécessaire pour effectuer une prestation remboursable, et le temps nécessaire pour accomplir d'autres tâches nécessaires dans un cabinet
- Le risque associé à certaines prestations

Différents groupes de travail étudient chacun de ces éléments afin que le résultat de la formule puisse être déterminé aussi précisément que possible. Cette fiche d'information fait partie de l'élément « **Coûts indirects d'un cabinet dentaire** », dont le but est de cartographier les coûts indirects d'un cabinet aussi précisément que possible.

→ À cette fin, nous recherchons plusieurs cabinets souhaitant fournir un aperçu de leurs catégories de coûts indirects via une enquête pilote.

Une enquête pilote pour identifier les types de coûts indirects



Quel est le but de l'enquête pilote ?

- **L'enquête pilote vise à identifier les types de coûts indirects rencontrés dans votre cabinet dentaire (analyse qualitative):** les types de produits, services et autres éléments nécessaires au bon fonctionnement des activités quotidiennes, mais qui ne sont pas attribuables sans ambiguïté à une prestation spécifique, comme par exemple le loyer mensuel du cabinet, l'utilisation des consommables, l'électricité, etc.
- **De plus, nous essayons de déterminer s'il existe une différence de types de coûts indirects selon les différents types de pratiques (solo, duo, pratique de groupe)**
- Ce n'est que plus tard que le montant de ces coûts indirects sera déterminé, après une analyse quantitative (basée sur la recherche de prix de marché par type de coûts indirects)

Pourquoi participer ?

1. **Plus des données seront collectées, plus la liste finale des catégories de coûts indirects sera complète.**
Cela garantit que les futurs tarifs conventionnés refléteront au mieux la pratique en remboursant équitablement tous les coûts indirects.
2. **Plus la liste des types de coûts indirects sera de bonne qualité, plus les nouveaux tarifs conventionnés seront corrects.**
Pour des tarifs équitables et objectifs, ceux-ci doivent être basés sur des coûts réalistes issus de la pratique.
3. **L'enquête pilote servira également de base à une enquête en ligne plus large.**
Grâce aux données et commentaires des participants à l'enquête pilote, nous pourrons nous assurer que l'enquête en ligne soit comprise et remplie de la même manière par tous.



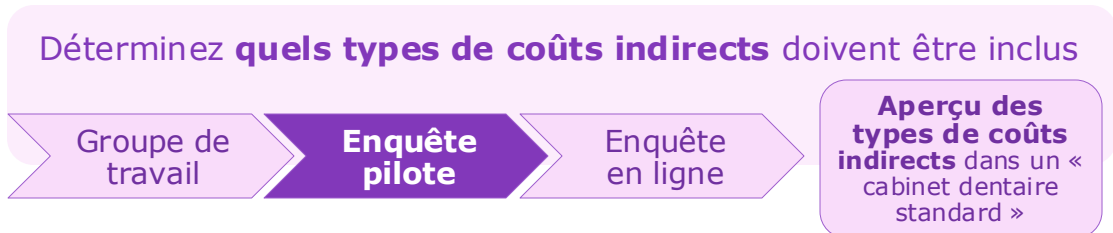
Concrètement, comment procédons-nous ?

1. **Lors de la première phase, un groupe de travail a élaboré un document de départ.** Ce document identifiait différentes catégories de coûts indirects. Dans chacune de ces catégories, autant d'exemples que possible ont déjà été cités. (Par exemple, dans la catégorie « Services et biens divers », ont notamment été identifiés les coûts de formation continue, le traitement des déchets médicaux et les contrats d'entretien pour les équipements de stérilisation, entre autres).
2. Dans **la prochaine étape**, une enquête pilote va être réalisée afin de compléter et améliorer la liste de types de coûts indirects. L'enquête pilote visera également à détecter s'il existe des différences importantes dans les coûts indirects selon les types de pratique (pratique en solo, en duo ou cabinet de groupe, et dentisterie générale versus spécialisations). Dans cette enquête, seuls les types de coûts indirects seront cartographiés, c'est-à-dire sans le montant réellement et effectivement supporté. De cette façon, aucune donnée confidentielle ou sensible n'a besoin d'être partagée.
3. Lors d'une **troisième et dernière étape**, une **enquête en ligne** sera réalisée. Cela offre à chaque dentiste en Belgique la possibilité de compléter ou d'améliorer davantage les types de coûts indirects déjà identifiés lors des phases précédentes.

→ Après identification des coûts indirects, une estimation du montant de ces coûts sera déterminé sur base d'une étude de marché (à partir de septembre 2026). Les participants à l'enquête pilote et à l'enquête en ligne ne doivent pas fournir de données pour l'analyse quantitative.

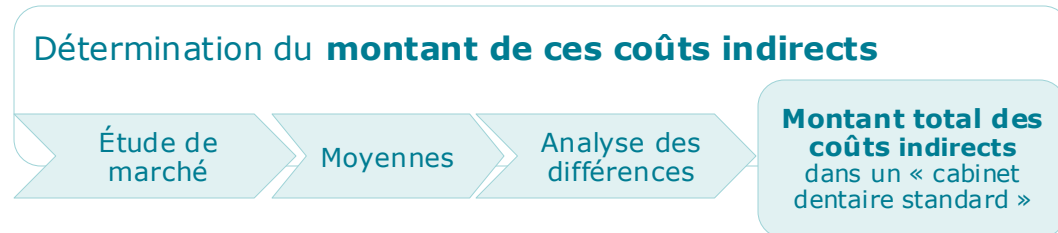
1 | Analyse qualitative

A partir de Juillet 2026



2 | Analyse quantitative

A partir de Septembre 2026



Souhaitez-vous aider à déterminer de nouveaux tarifs conventionnés équitables?

Participez à l'enquête pilote !



Inscrivez-vous auprès de votre association professionnelle

Important à savoir

➡ Nous attendons de vous que vous fournissiez un aperçu des différents types de coûts indirects de votre cabinet au partenaire opérationnel. La collecte de ces données sera réalisée par le partenaire opérationnel dans le meilleur respect de vos disponibilités.

➡ Vos réponses seront traitées anonymement. L'INAMI ne reçoit que des données agrégées et anonymisées et n'a pas accès aux données individuelles des cabinets participants. Les associations professionnelles n'ont pas non plus accès aux données individuelles.

Veillez fournir les informations suivantes lors de votre inscription

- Le nom du cabinet
- Le nom de la personne de contact (propriétaire du cabinet) et les coordonnées du cabinet
- Les types de profils travaillant au sein du cabinet
- Le statut de la convention au sein du cabinet
- Le type de pratique :
 - Pratique en solo sans assistance
 - Pratique en solo avec assistance
 - Pratique en duo sans assistance
 - Pratique en duo avec assistance
 - Cabinet de groupe (pas membre d'une chaîne)
 - Cabinet de groupe (membre d'une chaîne)

→ Pour garantir que les inscriptions se déroulent sans problème, chaque association professionnelle dispose d'un modèle à remplir.

En collaboration avec :



BUOS
Belgian Union of
Orthodontic Specialists



VVT
Verbond van Vlaamse
Tandartsen



VBT
Vlaamse
Beroepsvereniging
Tandartsen



SMD
Société de Médecine
Dentaire



CMD
Chambre de Médecine
Dentaire



Est-ce que chaque cabinet qui s’inscrit participe automatiquement à l’enquête pilote?

Non - La liste de tous les candidats sera transmise directement et uniquement au Partenaire Opérationnel qui opérera ensuite sa sélection.

L’INAMI sait-il quels cabinets participent ?

Non la liste de tous les candidats est uniquement transmise au Partenaire Opérationnel. De même, par la suite, seules des données agrégées et anonymisées seront communiquées à l’INAMI par le Partenaire Opérationnel.

Mes données financières seront-elles transmises à l’INAMI ou à mon association professionnelle ?

L’enquête pilote ne porte que sur la collecte des données qualitatives (nature des coûts indirects). Aucune donnée financière ne sera donc demandée aux candidats et par conséquent aucune donnée financière ne sera transmise à l’INAMI ou aux associations professionnelles.

Sur quelle période l'enquête se déroule-t-elle ?

L’enquête pilote sera organisée durant les mois de Juillet et Août 2026 en tenant compte des disponibilités des candidats.

Combien de temps dois-je consacrer au Partenaire Opérationnel pour répondre à l’enquête pilote ?

L’enquête pilote sera planifiée en tenant compte des disponibilités des candidats. Le temps à consacrer à l’enquête pilote ne devrait pas dépasser une heure. Pour ce faire, le Partenaire Opérationnel adressera préalablement aux candidats le formulaire d’enquête.

Qui est chargé de mener l'enquête pilote et l'enquête en ligne ?

L’enquête pilote que l’enquête en ligne seront réalisées par le Partenaire Opérationnel sans intervention ou droit de regard de l’INAMI. Cette approche est voulue afin de rendre ces enquêtes les plus exhaustives possibles. A noter que durant ces enquêtes seule la nature des coûts indirects est visée (approche qualitative). L'analyse quantitative qui suivra sera réalisée sur la base d'une étude de marché.

Informations supplémentaires: Sélection des cabinets participants

Chaque type de pratique a des coûts différents, un mix de patients différent, un engagement en temps différent, etc. Un calcul correct des coûts indirects doit également refléter cette variété en se fondant sur des données représentatives.

Aperçu de la subdivision prévue

- Pour refléter la réalité au maximum, nous souhaitons interroger **18 cabinets dentaires***. Parmi celles-ci, il doit toujours y avoir 1 cabinet conventionné et 1 cabinet non conventionné pour chacun des 6 types de pratiques. Les 6 autres cabinets seront choisis en fonction du type de pratique et de leur statut de convention.
- De plus, **10 cabinets spécialisés** sont également recherchés : 5 en parodontologie et 5 en orthodontie. Il y a 6 emplacements disponibles par spécialisation, mais seules 5 doivent l'être.**

Méthode de sélection

La liste des candidats est envoyée au partenaire opérationnel. Il a été nommé par l'INAMI à titre de soutien objectif pour l'enquête pilote (ainsi que pour l'enquête en ligne) ; Il réalisera également la sélection finale des cabinets participants.

*3 dentistes ou plus

**En fonction des candidatures soumises. Si cela s'avère impossible dans la pratique, il est possible de déroger à ce principe

Aperçu de la subdivision prévue dans la sélection

Type	Statut de convention			
	Non		Partiel/complet	
Pratique en solo sans assistance	◆	★ ★	◆	★ ★
Pratique en solo avec assistance	◆	★ ★	◆	★ ★
Pratique en duo sans assistance	◆	★ ★	◆	★ ★
Pratique en duo avec assistance	◆	★ ★	◆	★ ★
Cabinet de groupe (pas membre d'une chaîne)	◆	★ ★	◆	★ ★
Cabinet de groupe (membre d'une chaîne)	◆	★ ★	◆	★ ★

- ◆ Cabinet dentaire standard
- ★ Cabinet dentaire spécialisé en parodontologie
- ★ Cabinet dentaire spécialisé en orthodontie

Partenaire opérationnel pour la réforme de la nomenclature dentaire

FINVISION – PRÉSENTATION GÉNÉRALE



Introduction

Notre cabinet a été sélectionné par l'INAMI en tant que partenaire opérationnel dans le cadre de la réforme de la nomenclature dentaire. En particulier, notre cabinet intervient sur la partie portant sur les coûts indirects d'un cabinet dentaire.

Dans ce cadre, notre cabinet va mener les enquêtes pilotes et en ligne. Ces enquêtes nous permettront de récolter les informations qualitatives qui nous seront utiles dans l'identification des coûts indirects d'un cabinet dentaire.

Notre Equipe

Pour ce projet, notre équipe sera principalement composée des personnes suivantes :

Alain Williaume
Director



Charline Staelens
Manager



Denis Vanherteryck
Senior

